



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des soins psychiques de l'enfance

Question écrite n° 10103

Texte de la question

M. Damien Abad appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des soins psychiques de l'enfance. En effet, à l'occasion du Congrès français de psychiatrie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, de nombreux chercheurs et professionnels du secteur sont arrivés à la même conclusion : une dégradation du système de santé mentale et psychique est observée. Alors qu'en France 1,6 millions de mineurs présentent des troubles psychiques, seuls 750 à 850 mille bénéficient de soins, selon la Cour des comptes. C'est pour cette raison que M. le député s'interroge sur les moyens donnés aux professionnels pour assurer les soins nécessaires, ainsi que le manque d'investissement dans la recherche et l'attractivité universitaire ou non de la discipline. Effectivement, l'épisode de crise sanitaire a démontré l'importance de l'état psychologique et affectif, notamment chez les mineurs, lors de difficultés rencontrées comme l'isolement, le manque de relation sociale, etc. Aussi, il souhaite connaître les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des jeunes, ainsi que les potentiels changements que le Gouvernement souhaite entreprendre.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10103

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6725

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)